

Pour des élu-e-s écologistes représentatif-ves de nos villes et villages

Résumé

Cette motion a pour objectif de placer au cœur de notre organisation et de nos futures listes électorales le principe d'une représentativité réelle de toutes les composantes de la population, condition indispensable pour incarner, une alternative crédible réellement en phase avec la société que nous voulons transformer.

Exposé des motifs

Notre mouvement aborde une séquence électorale sans précédent : dans les trois années à venir, presque tous les mandats seront renouvelés. C'est une occasion unique de faire émerger de nouvelles générations d'élu-e-s locaux·ales et nationaux·ales.

Dans cette dynamique et dans un contexte de montée de l'extrême-droite, nous ne pouvons incarner, au-delà de notre projet, une alternative crédible que si nous plaçons au cœur de notre organisation et de nos futures listes électorales le principe de représentativité réelle de toutes les composantes de la population. L'enjeu n'est pas seulement de garantir une stricte parité numérique, mais de construire une représentativité authentique, sincère et fidèle à la diversité sociale, ethnique, culturelle, territoriale de notre pays.

La vie politique française souffre d'un déséquilibre ancien, fruit d'un embourgeoisement des sphères de décision et d'une reproduction sociale organisée. Loin d'atténuer cette dérive, les partis politiques l'ont consolidée, contribuant ainsi à renforcer la sélection sociale des représentant·e-s souvent beaucoup mieux doté·e-s en capital économique, social et culturel. Cette homogénéité prive notre démocratie de voix essentielles et nourrit la défiance de larges pans de la population préférant l'abstention ou un vote excluant et raciste, allant contre leurs intérêts.

Dans un contexte où l'extrême-droite et un bloc antisocial prospèrent sur le ressentiment et l'exclusion, il est impératif que l'écologie politique, qui se doit d'être décoloniale, démontre par l'exemple qu'elle s'appuie sur des candidatures qui ressemblent à la société dans son ensemble. La diversité des parcours, des capacités, des origines et des expériences de vie est une condition de la justice sociale : une justice sociale d'équité dans l'accès aux responsabilités publiques et une justice sociale des politiques publiques qui pourront ainsi s'enrichir de points de vue plus divers et plus en prise avec les inégalités de notre société.

Au-delà des places, notre réflexion doit porter sur les mécanismes structurels qui perdurent après l'accession à un poste électif y compris au sein de nos groupes politiques qui ne sont pas non plus à l'abri de la reproduction de comportements discriminatoires ou de violences symboliques. Les personnes issues de la diversité, lorsqu'elles parviennent à être élues, restent trop souvent assignées à des thématiques dites « identitaires » : discriminations, égalité, politique de la ville, comme si leur légitimité à traiter de l'urbanisme, l'économie, la transition écologique, l'énergie ou encore la santé pouvait être contestée. Cette réduction est une discrimination supplémentaire, qui nie leur pleine compétence sur l'ensemble des enjeux collectifs.

Il s'agit donc d'inscrire la représentativité au cœur de notre stratégie politique et dans notre organisation, au même titre que la parité femmes-hommes. Les femmes sont par ailleurs également assignées à des délégations stéréotypées et sont rarement cheffe de file y compris au sein de notre mouvement et elles sont particulièrement sous-représentées au sein des intercommunalités. La représentativité comme la parité doivent être conçues non comme un objectif secondaire, mais comme une exigence structurelle, non négociable.

Pour donner un cadre à cette exigence de représentativité, nous considérons les 26 critères de discrimination reconnus par la loi avec une attention particulière portée aux personnes subissant ces discriminations non seulement de manière exacerbée mais aussi de manière croisée et intersectionnelle : personnes racisées, personnes en situation de handicap, personnes LGBTQIA+, les jeunes, les classes populaires... L'annexe 1 de la présente motion précise de manière non exhaustive les personnes dont notre mouvement et nos élu·e·s doivent également être représentatif·ves.

MOTION

Pour que les élu·e·s écologistes soient représentatif·ves de la sociologie de la population de nos villes et villages, s'appuyant sur une approche intersectionnelle, Les Écologistes décident :

De s'engager pour les prochaines élections municipales et

- **d'astreindre les chef·fes de file du mouvement, candidat·e·s aux municipales, pour les villes de plus de 20 000 habitant·e·s, à signer une lettre d'engagement pour des listes inclusives aux municipales (selon les modalités décrites en annexe 2) en vue de composer des listes dotées de plus de 50 % de représentativité en tenant compte du pluralisme des discriminations les plus présentes sur le territoire concerné, outre la parité femme homme déjà légalement prévue.**
- **d'astreindre les chef·fes de file investi·e·s par Les Écologistes au suivi d'une formation dédiée aux enjeux de représentativité et de discriminations, notamment contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie.**

De s'engager pour toutes les élections :

- **à Garantir une représentation effective des personnes racisées en se fixant un objectif minimum de 15 % de places éligibles sur toutes les listes électorales (municipales, départementales, régionales, législatives, nationales) dès les municipales 2026 et établir d'ici 2027 un plan d'application accompagné de formations et de dispositifs de soutien afin de lever les freins de la juste représentativité des personnes racisées.**
- **Garantir une représentation effective des personnes en situation de handicap en se fixant un objectif minimum de 15 % de places éligibles sur toutes les listes électorales (municipales, départementales, régionales, législatives, nationales) dès les municipales 2026, et établir d'ici 2027 un plan d'application accompagné de formations et mesures d'accessibilité effectives.**
- **De créer une ligne budgétaire nationale pour le soutien aux listes qui permettent l'engagement des personnes en situation de handicap en particulier celles qui sont confrontées, par exemple, à des charges de traduction LSF pour les personnes sourdes ou malentendantes, la traduction en braille pour les personnes mal ou non voyantes ou l'adaptation en langue FALC des documents.**
- **De solliciter les parlementaires écologistes pour proposer une loi permettant que les charges directement liées à l'inclusion de personnes handicapées dans les listes électorales puissent être considérées hors des plafonds de financement et intégrées aux charges remboursables par l'État.**

D'observer et d'analyser notre fonctionnement actuel afin :

- de partager les témoignages des personnes concernées par les discriminations pour déconstruire les préjugés et mettre le sujet plus fortement à l'agenda politique ;
- de maintenir la dynamique de la délégation à la parité sociale en se fixant pour cap l'obtention de résultats tangibles d'inclusion des classes populaires aux prochaines élections ;
- d'instaurer un système en faveur des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des instances internes en se fixant un objectif minimum de 15% (groupes locaux, Conseils politiques régionaux, conseil fédéral, bureau politique), pour les adhérent·e·s qui souhaitent faire valoir leur représentativité et qualités singulières.
- d'instaurer un système en faveur des personnes LGBTQIA + dans l'ensemble des instances internes en se fixant un objectif minimum de 15% (groupes locaux, conseils politiques régionaux, conseil fédéral, bureau politique), pour les adhérent·e·s qui souhaitent faire valoir leur représentativité et qualités singulières ;"
- de renforcer le travail doctrinal du Mouvement pour une écologie décoloniale afin de faire évoluer notre culture et nos pratiques pour une inclusion concrète face à des inégalités structurelles construites par le modèle colonial patriarcal extractiviste et capitaliste ;
- de créer une Mission d'observation de la représentativité et des discriminations qui aura pour charge de veiller au bon respect de la lettre d'engagement sus-évoquée et de faire un état des lieux de la représentativité de notre mouvement (cf. dernier alinéa de l'annexe 2).

De poursuivre la refonte du parti pour qu'il soit représentatif de notre société

- de renforcer notre présence auprès des collectifs citoyens et de développer "l'aller-vers" les publics éloignés de la politique et à cette fin créer un groupe d'entraide en lien avec les secrétaires régionaux et les groupes locaux ;
- de renforcer la formation de nos cadres, ayant en particulier la charge de l'accueil, à la lutte contre les discriminations, notamment contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie, pour que la prise en compte de la représentativité des territoires devienne un réflexe ;
- de renforcer l'accompagnement des élu·e·s confronté·e·s à des situations de discriminations et demander aux groupes politiques d'élus municipaux sortants d'organiser un bilan pour partager les expériences de discriminations subies lors du mandat ;
- de veiller à ce que le Comité électoral national et l'ensemble du mouvement s'astreignent aux mêmes règles de représentativité que les chef·fes de files locaux·les ;
- de valoriser la diversité des profils composant le parti à tous niveaux de représentation, dans le respect des identités de genre, que ce soit lors de nos événements tels que les Journées d'été ou sur nos supports de communication.

Pour : beaucoup ; blancs : 7

Synthèse des positions antérieures du parti

Motions votées au Congrès et Conseil fédéral :

Avril 2025 : [Texte d'orientation voté lors du Congrès 2025](#) (p. 7 et 8 : "Un parti inclusif" et "Un parti qui réaffirme son engagement écoféministe et antiraciste")

Octobre 2024 - Motion Municipales : [De la vague verte de 2020 à celle de 2026](#)

Décembre 2023 : [Concrétiser l'accessibilité pour respecter et valoriser les engagements politiques](#)

Juillet 2023 : [Face à l'antisémitisme, une doctrine écologiste](#)

Avril 2023 : [Motion de création de la commission Antiracisme d'EÉLV](#)

Février 2023 : [DE LA PARITÉ, partout et tout le temps](#)

Octobre 2022 : Motions adoptées lors du [Congrès de 2022](#)

Juin 2019 : [Périphéries, banlieues et écologie : penser de nouvelles centralités](#)

Autre document :

Juin 2025 : [Fiche thématique l'égalité des droits contre le validisme](#)

Annexe 1

Indication non exhaustive des personnes confrontées à des situation de discrimination dont notre mouvement et nos élu·e·s doivent être représentatif·ves.

Cette annexe précise de manière non exhaustive les personnes dont notre mouvement et nos élu·e·s doivent être représentatifs.

Cela inclut les personnes racisées : si la législation interdit l'élaboration d'une nomenclature de catégories « ethnoraciales », elle n'interdit pas le traitement de données à caractère personnel objectives, telles que l'origine géographique ou la nationalité antérieure à la nationalité française, ou des données subjectives (exprimées par les personnes) sur leur « ressenti d'appartenance » ou sur la façon dont les autres les perçoivent. C'est précisément dans ces perceptions mais aussi dans des pratiques discriminatoires concrètes que peut se loger un sentiment d'exclusion ou de sous-représentation, notamment pour l'accès à des places éligibles.

La parité sociale, apparue récemment dans le débat public et dont la définition reste à consolider, peut se définir comme l'inclusion de celles et ceux qui appartiennent aux classes dites « populaires », c'est à dire vivant avec des revenus modestes et subissant une discrimination liée à la hiérarchie sociale.

Pour les personnes en situation de handicap, visible ou non, c'est leur propre expérience qui doit primer et être reconnue comme source possible d'obstacle à l'accès aux responsabilités. Actuellement la France compte 0,02% d'élu·e·s en situation de handicap alors que les personnes en situation de handicap représentent 16% de la population selon l'Observatoire du validisme en politique. Les Écologistes doivent être en cohérence avec les positions antivaldistes que nous avons votées.

De même, pour les personnes LGBTQIA+, dont l'identité de genre ou l'orientation sexuelle n'est pas toujours affichée mais relève de leur vécu, la discrimination reste une réalité à prendre en compte, en particulier pour les personnes trans'.

La question de la représentativité des territoires est elle aussi à prendre en compte. Qu'ils et elles soient de la ruralité, des montagnes ou encore des territoires transocéaniques, beaucoup se voit contraint de quitter leur territoire d'origine et constitue des diasporas parfaitement intégrées mais encore trop peu représentées, notamment en position éligible.

L'âge, la religion, le lieu de résidence et bien d'autres facteurs constituent aussi des freins bien réels à l'accès à un mandat électif. Il appartient donc à celles et ceux qui élaborent les listes et participent aux choix stratégiques d'intégrer ces réalités, en tenant compte des spécificités de chaque territoire, afin que la lutte contre les discriminations ne soit pas un principe abstrait mais une pratique concrète de sélection et de représentativité.

Annexe 2

Modalités d'engagement pour des listes inclusives aux municipales

Les Écologistes décident de s'engager pour les prochaines élections municipales et d'astreindre les chef.fes de file du mouvement, candidat.e.s aux municipales, pour les villes de plus de 20 000 habitant.e.s, à signer une lettre d'engagement pour des listes inclusives aux municipales en vue de composer des listes aux municipales dotées de plus de 50 % de diversités/représentativité en tenant compte du pluralisme des discriminations les plus présentes sur le territoire concerné, outre la parité femme homme déjà légalement prévue.

Pour les municipalités de 20 000 habitant.e.s ou moins, les Chef.fes de file doivent s'efforcer de poursuivre cet objectif et signer la lettre d'engagement.

Pour les besoins de la présente motion, l'objectif de représentativité s'entend dans tous ses aspects socioculturels et économiques. Cet objectif vise particulièrement à assurer une juste représentation des personnes racisées, des personnes LGBTQIA+, des personnes en situation de handicap, des jeunes. De même, cet objectif doit garantir la représentation des classes populaires, ouvrières et précaires.

Le plancher de 50 % de diversités s'applique à chaque cercle de gagnabilité, au premier comme au second tour.

Si des candidatures d'ouverture peuvent être une voie pour atteindre cet objectif de représentativité pour des élections locales, elles ne doivent pas marginaliser les candidatures existant en interne qui doivent être privilégiées. En outre, cet objectif minimum n'exclut pas de s'engager localement sur des quotas spécifiques à chacune des diversités précitées en tenant compte du pluralisme des discriminations les plus présentes sur le territoire concerné.

Une attention particulière doit également être portée aux intercommunalités où la surreprésentation masculine et la faiblesse de la représentativité de la diversité sociologique de la population sont encore plus marquées.

Il conviendra de veiller à ne pas assigner de manière automatique des délégations stéréotypées aux personnes subissant des discriminations et de respecter les préférences et les compétences de chacun.e.

Les Écologistes décident d'astreindre les chef.fes de file investi.e.s par le mouvement au suivi d'une formation dédiée aux enjeux de diversité.s/représentativité. Cette formation, qui s'inscrit dans la feuille de route de l'Académie verte, devra conforter les règles écologistes en la matière via :

un rappel des principes fondamentaux (cadre légal et réglementaire externe ainsi que cadre doctrinal et réglementaire interne au parti)

des témoignages pour approcher le vécu des personnes discriminées

un temps d'échange en petits groupe pour que chaque chef·fe de file puisse s'approprier ces enjeux et partager les questions concrètes que ça lui pose

Les Régions écologistes en lien avec les échelons départementaux et les groupes locaux appuient les chef.fes de file dans la signature et l'application de la lettre d'engagement. La Conférence des Régions fera part des avancées lors des prochains Conseils fédéraux jusqu'aux échéances électorales ;

Les Écologistes devront travailler à long terme en rassemblant les bonnes pratiques en une boîte à outils écologiste pour la représentativité en politique.

Les Écologistes créeront, en lien avec le Bureau politique, la Conférence des régions, le comité électoral national, les commissions du mouvement travaillant sur les questions de discrimination, une Mission d'observation de la représentativité et des discriminations, qui aura pour charge de veiller au bon respect de la lettre d'engagement sus-évoquée et de faire un état des lieux de la représentativité de notre mouvement. Elle devra annuellement restituer ses travaux devant le Conseil fédéral